ART. UNIQUE N° 14

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS - (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 14

présenté par M. Portier

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La chasse est précieuse pour la régulation des espèces, la préservation des espaces agricoles et la sécurité routière.

Interdire de chasser le dimanche reviendrait à priver des milliers de chasseurs, travaillant en semaine, de cette pratique pendant leur temps de repos, et donc à limiter cette régulation.

Pour ces raisons, cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi.